



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 07 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Christophe MARTINEZ, Vice-Président.

Date de la convocation : jeudi 03 septembre 2026

Présents :

Jean Didier BATBY, Sandrine BLAISUS, José DARRIEUTORT, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG, Philippe DUPOUY, Jacques DURAND, Nadège DUVERGÉ, Cécile GARRIDO, Catherine HUREL, Annie LABARTHE-SAGASPE, Patrice LAGUE, Véronique LAMOTHE, Patricia LOUBERE, Christophe MARTINEZ, Maryse PUYO, Marie-Aude RICHEFEU, Maurice TESTEMALE, Bernard YASSEF

Absents :

Thierry BIBES, Sandrine CHRISTOPHE, Laurent CIVEL, Hirondina DOS SANTOS, Jean René HAUQUIN, Christophe MESPLEDE, Marie Claude OPLA, Marie-Hélène PALLARES

Pouvoirs :

Jacques LARRIEU a donné pouvoir à Jean Didier BATBY, Florent MAMIQUE a donné pouvoir à Philippe DUPOUY, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Jacques DURAND, Bernard POCH a donné pouvoir à Christophe MARTINEZ

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	21
Pouvoirs	4
Votants	25

N° 20260907-004

SAD - CONVENTION SOCIO-ESTHETIQUE - AVENANT N°1

VU la délibération du Conseil d'Administration n°20250908-016 du 08 septembre 2025

VU la délibération du Conseil d'Administration n°20260202-011 du 02 février 2026

Considérant la volonté du CIAS du Pays Tarusate, d'œuvrer pour la prévention et le bien-être au travail des agents du Service Autonomie à Domicile (SAD) et du service Portage de Repas (PDR) du CIAS du Pays Tarusate.

Considérant la proposition d'intervention de Mme Magnes, dans le cadre d'une action de socio-esthétisme

Monsieur le Vice-Président expose,

Les soins socio-esthétiques représentent une approche globale du bien-être en proposant des traitements esthétiques soigneusement adaptés aux besoins des individus. Dans le cadre d'un plan de prévention, ce projet s'inscrit dans une démarche de soutien et d'accompagnement destinée aux agents du SAD et du PDR, souvent confrontés à des situations génératrices de stress.

Le CIAS du Pays Tarusate met à disposition gratuitement le bureau médical de la Maison Dunié.



La prestation s'entend pour 70€ la séance de 1 heure (35€ la ½ heure)
Elle aura lieu le mardi à raison de 2 après-midi par mois.

La présente convention est établie à compter du 1^{er} septembre 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

DE SIGNER la proposition de convention ci-jointe,

ARTICLE 2

D'INSCRIRE le budget nécessaire

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le - 9 SEP. 2026

2^{er} délégation - Le Vice-Président du CIAS


C.I.A.S.
du Pays TARUSATE
Christophe MARTINEZ

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.